

vous êtes dans une zone soumise au **RISQUE INDUSTRIEL**

consultez le dossier déposé en mairie

consignes en cas d'accident



▶ rentrez rapidement
dans le bâtiment en dur
le plus proche

fermez et calfeutrez
portes, fenêtres
et ventilations
éloignez-vous-en



▶ écoutez la radio
▶ respectez les
consignes
des autorités



ALERTE
sirène ou
services de secours

FIN D'ALERTE



30 secondes



▶ n'allez pas chercher
vos enfants à l'école
pour ne pas les
exposer



ne fumez pas,
pas de flamme ni d'étincelle



▶ ne téléphonez pas,
libérez les lignes
pour les secours